

## Quatorze (14) professionnels de santé formés sur la biosécurité et biosûreté



Le Centre de Recherche Médicale et Sanitaire (CERMES), avec le soutien du gouvernement Princier de la principauté de MONACO, organise du 14 au 24 Juillet 2025 une formation sur la biosécurité et biosûreté.

Cette formation se déroule au Centre de Formation Pierre et Anne-Marie Moussa (CFPAM) du CERMES. Elle cible essentiellement les professionnels de santé suivants : Biologistes, Pharmaciens/Médecins biologiste et Techniciens biologistes Vétérinaires. L'objectif général de cette formation est le renforcement de capacité des apprenants en gestion des biorisques.

À l'issue du programme, les participants se verront délivrer un certificat leur conférant les compétences effectivement acquises et validées.

### CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les mesures de biosécurité en faveur du personnel des laboratoires constituent un pilier fondamental dans la prévention et le contrôle des risques biologiques. En empêchant la dissémination des agents pathogènes hors des laboratoires, ces mesures contribuent directement à la protection de la santé publique, tant au sein des établissements de recherche et de diagnostic qu'au niveau communautaire. Elles répondent aux obligations du Règlement Sanitaire International (RSI), qui impose aux États membres de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) la mise en œuvre de capacités essentielles pour la détection, l'évaluation, la notification et la réponse aux événements sanitaires.



Dans ce cadre, l'adoption d'un système de gestion des risques biologiques s'avère essentielle. Un tel système repose sur des protocoles standardisés permettant aux laboratoires d'identifier les dangers biologiques potentiels, d'évaluer la probabilité et la gravité des incidents, puis de mettre en place des mesures de prévention, de contrôle et de mitigation adaptées. Cette gestion proactive implique non seulement une analyse rigoureuse des activités de laboratoire, mais aussi une documentation précise des procédures à suivre, y compris en cas d'accident ou d'exposition accidentelle.

L'évaluation régulière des risques biologiques joue un rôle stratégique dans l'amélioration continue du système. Elle permet de détecter les failles dans les pratiques existantes et de formuler des recommandations pertinentes.

Les résultats de ces évaluations peuvent guider l'élaboration ou la révision d'un cadre réglementaire national ou institutionnel en matière de biosécurité. Ils orientent aussi les décisions concernant la construction ou la rénovation d'infrastructures adaptées (par exemple des laboratoires de niveaux de confinement BSL-2 BSL-4), l'acquisition d'équipements de protection individuelle (EPI), de dispositifs de confinement, de systèmes de ventilation ou d'autoclaves.

En outre, la biosécurité ne peut être garantie sans une structuration rigoureuse des pratiques et procédures de travail. Cela inclut la rédaction de protocoles opérationnels normalisés (SOP), la mise en œuvre de procédures de décontamination systématique et une gestion stricte des déchets infectieux depuis leur production jusqu'à leur élimination sécurisée.

Enfin, la formation continue du personnel est un levier incontournable. Elle doit porter sur les principes de biosécurité et de biosûreté, la gestion des incidents biologiques, le bon usage des équipements, ainsi que sur les techniques spécifiques de désinfection et de stérilisation.

Ce renforcement des compétences est indispensable pour promouvoir une culture de la sécurité biologique au sein des laboratoires, réduire les comportements à risque et garantir une réponse rapide et appropriée en cas de menace biologique.



## OBJECTIF GENERAL

Renforcer les capacités des apprenants en gestion des biorisques.

## OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Expliquer les principes de la biosécurité
- Décrire la stratégie de gestion des biorisques ;
- Décrire les mesures de contrôle/atténuation des risques;
- Réaliser une évaluation des risques ;
- Mettre en place la gestion des incidents;
- Mettre en œuvre la gestion des déchets.

## PRE REQUIS

Connaissance en biologie médicale, expérience de travail dans un laboratoire de biologie Médicale.

## CIBLE/APPRENANT

- Médecins-Biologistes ;
- Épidémiologistes ;
- Pharmaciens ;
- Techniciens biologistes ;
- Vétérinaires.

## APPROCHE PEDAGOGIQUE

Il s'agit d'une formation qui permettra de renforcer la biosécurité et la biosûreté par la transmission de savoir et de savoir-faire à travers les exercices de groupes et les exercices pratiques au moyen de l'utilisation des principes d'apprentissage pour adulte par des formateurs experts du domaine.

La méthodologie à utiliser est la suivante: présentations théoriques ; pratiques sur le port et retrait d'EPI, lavage des mains; travaux de groupe; discussions ; mise en situation.

## VOLUME HORAIRE TOTAL

- 80H soit 4 CTS

## INTERVENANTS/FACILITATEURS

- Dr Ibrahim Dandano, Chef Service Qualité au CERMES
- Bassira Issaka, Ingénieur biologiste au CERMES
- Dr Inoussa Abdoukader, Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
- Dr Fati Abou Zeidi, Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
- Dr Mamane Abdou Oumarou, Ingénieur-formation au CERMES

## ÉVALUATION

L'évaluation de la formation porte sur : la satisfaction des apprenants sur la formation et les conditions de son déroulement ; l'atteinte des objectifs pédagogiques ; l'atteinte des objectifs de formation et la pertinence de l'action de formation.

## PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Les coûts de la formation (organisation, frais pédagogiques et restauration) sont à la fois supportés par le projet MONACO et à travers les frais d'inscription des apprenants.



# FORMATION

## CERTIFICAT

### Biosécurité et biosûreté



**Du 14 au 25 juillet  
2025**



**Centre de Formation Pierre et Anne-  
Marie Moussa**

**Avec le soutien du**



**Gouvernement Princier**  
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

*Conception et rédaction : Équipe CFPAM-CERMES*